

Légumes lactofermentés

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le procédé et les facteurs de maîtrise de la lactofermentation des légumes
- Connaître la réglementation en vigueur pour les produits transformés

CONTENU

- Connaître les prétraitements des légumes
- Comprendre les paramètres à maîtriser pour conduire une lactofermentation
- Choisir les matériels, locaux et équipements adaptés
- Savoir effectuer les auto-contrôles
- Comprendre les paramètres à maîtriser pour conserver et commercialiser les produits lactofermentés : étude des emballages, durée de commercialisation
- Connaître la réglementation concernant l'étiquetage, la conception des locaux

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques en salle illustrés par des exemples concrets et échanges entre participants et intervenant

Moyens matériels :

Pas de matériel spécifique nécessaire

INFOS PRATIQUES

Lieu : La Gaude

Date : mercredi 5 octobre 2022

Durée : 7 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant : Guillaume ANDRE, CFPPA Florac

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs :

Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA).

170 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

140 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 30/09/2022.
- **Validation de l'inscription** : via le formulaire disponible [ici](#). Se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15 et minimum de 7 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**